

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 1765 - page 3415**

**93 - Seine-Saint-Denis**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

**2MAINS POUR L'AVENIR.**

*Objet* : accompagner par le biais de l'aide à domicile l'apprentissage de l'hygiène et des soins de base pour les enfants, les adolescents et jeunes adultes handicapés mentaux, l'accompagnement pour l'accès à des sites d'animation et de culture extérieurs pour les enfants, les adolescents et jeunes adultes handicapés mentaux, l'animation de structures d'accueil, de loisirs et de culture pour les enfants, les adolescents et jeunes adultes handicapés mentaux, créer et gérer des structures d'accueil, de travail, d'éducation ou de soins nécessaires au développement et au bien-être des personnes handicapées, enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme ou de troubles apparentés ou non, organiser, créer des centres de vacances en France et à l'étranger, et intégrer des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme avec des enfants dits normaux, inclusion en milieu scolaire et réinsertion professionnelle des personnes en situation d'handicap, promouvoir et développer l'information et la formation auprès des parents et des professionnels, assurer l'accueil et l'écoute des personnes handicapées, étudier leurs besoins, représenter et défendre leurs intérêts et rechercher toutes solutions susceptibles de leur venir en aide et de favoriser leur éducation et leur épanouissement, entretenir entre les familles de ces personnes en situation d'handicap, des relations d'entraide et de solidarité, l'association se réserve le droit d'employer des professionnels pour mener à bien leurs missions et leurs actions, informer l'opinion publique, afin de mieux faire connaître les particularités et les problèmes des personnes atteintes de troubles autistiques, et apparentés, collaborer avec différents partenaires : établissements scolaires, clubs de sports, centre de loisirs, hôpitaux psychiatrique, missions locales, mairies, services municipaux...l'accueil de personnes placées par l'ASE et la PJJ, création d'un centre de formation visant à aider à l'insertion et la réinsertion de jeunes en difficultés.

*Siège social* : 10, impasse Quartier Neuf, 93380 Pierrefitte-sur-Seine.

*Date de la déclaration* : 29 juin 2014.